



LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE

Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

Monsieur Daniel CANEPA
Préfet
Secrétaire Général
Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité
Intérieure et des Libertés locales
1 bis, place des Saussaies
75008 PARIS

Paris, le 8 mars 2006

Monsieur le Préfet,

Vous savez à quel point la mise en oeuvre de la réforme de l'Etat en général et celle de l'administration départementale en particulier est un sujet sensible pour notre organisation syndicale et pour les personnels de préfecture que FO représente majoritairement.

Par circulaire du 27 janvier 2006, vous demandez aux préfets de vous faire remonter l'état d'avancement des mesures de coordination interministérielle et de réorganisation des services qu'ils ont mis en oeuvre en application de la circulaire du Premier ministre du 28 juillet 2005.

Vous les prévenez également que vous les solliciterez, en septembre prochain, pour un « exercice similaire » concernant les instructions contenues dans la circulaire du Premier ministre du 2 janvier 2006.

Je ne puis que regretter une nouvelle fois que votre instruction du 27 janvier 2006 n'ait pas fait l'objet d'une diffusion officielle à mon organisation syndicale.

Toutefois, vous sachant attaché à un dialogue social de qualité, je suis certain que vous ne manquerez pas d'effectuer une large communication sur cet important sujet dès le prochain CTP central des préfectures programmé le 23 mars courant et que vous nous ferez adresser par la suite tous les éléments dont vous disposerez, en particulier ceux que vous demandez aux préfets.

Je ne doute pas que vous encouragerez également ces derniers en faire tout autant vis-à-vis des représentants du personnel au plan local.

En vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Bruno LANDRI
Secrétaire Général